

Réunion	Date	Lieu	Heure début	Heure Fin
CTD Cyclospor – UFOLEP 02	Lu 27/06/16	CUFFIES Bureau UFOLEP	18h45	20h00

Présents	Nb. Votants	Présents (non votants)	Excusés
Michel CHARPENTIER, Didier COCHET, Vincent LEFRANT, Jean-Paul LOBJOIS, Francis SOYEUX, Isabelle TEIRLYNCK	6	Daniel HULIN	Yvette GAINÉ, Didier MARCHELEK, Didier WURTZ

Ordre du jour	Synthèse	Décision / Pour action
I – ETUDE DES PV DE COURSES		
1 – TERGNIER – 14/05/16	RàS	
2 – BRAINE – 15/05/16	RàS	
3 – BEAURIEUX – 16/06/16	RàS	
4 – AMBLENY – 21/05/15	RàS	
5 – CIRY SALSOGNE – 22/05/16	Course des 1 et 2 raccourcie due aux conditions climatiques	
6 – COURMELLES – 29/05/16	<p>1 - Luigi VERRIER (Cadet - AOS Courmelles) se plaint d’avoir été serré dans l’un des virages de l’arrivée par JM GOURLAND (RBC) pour favoriser la 2^{ème} place à Antoine JULIEN du même club.</p> <p>Les différentes parties ont été entendues sur la course.</p> <p>2 – L’épreuve des 1 et 2 a été raccourcie suite aux conditions climatiques difficiles, par mesure de sécurité.</p> <p>3 – Le RBC court avec 2 maillots différents (l’ancien et le nouveau).</p>	<p>1 – Après avoir entendu les différentes parties, les Délégués CTD sur place ont considéré qu’il s’agissait d’un fait de course.</p> <p>2 - La CTD demande au club du RBC de se mettre d’accord pour que tous les coureurs aient le même maillot (soit l’ancien soit le nouveau).</p>
7 – Championnat départemental ST-GOBAIN – 05/06/16	<p>Belle organisation. Circuit sélectif.</p> <p><u>Rappel</u> : les maillots de champion ne doivent pas être portés sur les championnats.</p>	Un rappel a été envoyé à Franck BASSO pour voie électronique sur le port du maillot national.
8 – BEAUVOIS EN VERMANDOIS – 12/06/16	RàS	
9 – VENDEUIL – 25/06/16	RàS	

II – ETUDE DES COURRIERS, COURRIELS, APPELS TELEPHONIQUES		
1 – Demande de descente de Dominique LAVENTURE du 14/06/16	Dans un courrier envoyé à la CTD, Dominique LAVENTURE (ASC Montescourt) demande à la CTD Cycloport de descendre en catégorie GS, suite à des problèmes pour suivre le rythme des 3 ^{ème} catégories.	Les demandes de catégorie ne sont pas traitées en cours de saison. Une nouvelle demande devra être faite entre la fin de la saison et avant le 31/12/16.
2 – Demande de descente de Jean-Luc RICHARD du 21/06/16	La CTD Cycloport a reçu de Jean-Luc RICHARD (CCVSA), le 21 juin dernier, une demande de descente en catégorie GS.	Les demandes de catégorie ne sont pas traitées en cours de saison. UNE seule descente de catégorie par saison est acceptée (déjà descendu en début d'année)
III – CHAMPIONNAT NATIONAL		
1 – Représentant Comité départemental UFOLEP Aisne	<p>Louis CHEVALIER (CC Pasly) sera le représentant de la Délégation Axonaise sur le Championnat National de ROCHECHOUART du 14 au 17 juillet prochain.</p> <p>Louis aura en sa possession les maillots de sélection et les dossards. En cas de litige, les informations doivent lui être remontées pour aller porter réclamation.</p> <p>Louis sera joignable au 06 75 97 94 64 durant tout le championnat.</p> <p>La CTD Cycloport remercie Louis (et Marie-France) CHEVALIER pour ce travail !</p>	
2 – Etude des candidatures au Championnat National	<p>Très peu d'inscrits cette année (20 licenciés)</p> <p><u>Les critères de sélection et d'ordre :</u> Les 3 premiers au départemental + participation au régional + la valeur sportive sur la saison (sur appui des résultats).</p> <p>Le National impose en première position le Champion Régional. Les Champions Nationaux sortants devront également partir en 1^{ère} ligne.</p> <p>Cf. Annexe 1 – Etude des candidatures au Championnat National</p>	
IV – DELEGUES CTD		
1 – Répartition des Délégués CTD	Cf. Calendrier Cycloport saison 2016 – Colonne Délégué(s) CTD	

V – QUESTIONS DIVERSES		
1 – Suite commission disciplinaire	<p>Suite à la commission de discipline de 1^{ère} instance de l'UFOLEP Aisne, des 17 et 19 mai dernier, suite à l'intercalation sur la course de MOY DE L' AISNE, en date 24/04/16,</p> <p>Conformément au règlement disciplinaire de l'UFOLEP, la commission disciplinaire de première instance, après en avoir délibéré, décide d'attribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un blâme à David BRASSEUR (AS Thourotte) ; - un avertissement antisportif à Stéphane ROGUET (AS Tourotte) ; - un blâme pour attitude antisportive et agression verbale et décide de prononcer une suspension de compétition de 4 mois soit jusqu'au 24 août 2016 inclus à l'encontre de Kévin MICHIELETTO (CCVSA) pour non-respect de la suspension à titre conservatoire ; - un blâme pour attitude antisportive et agression verbale et décide de prononcer une suspension de compétition de 4 mois soit jusqu'au 24 août 2016 inclus à l'encontre de Jérôme PASTEUR (CCVSA) pour non-respect de la suspension à titre conservatoire. <p>N'ayant pas fait appel, en temps voulu, les sanctions sont fermes et définitives.</p>	
2 – Championnat départemental et régional CLM – FERE EN TARDENOIS	<p>AOS Courmelles organisera le dimanche 28 août 2016, à FERE EN TARDENOIS, le Championnat Départemental et Régional UFOLEP Picardie.</p> <p>La circulaire est en cours de montage.</p> <p>De ce fait, la course de COURMELLES (AOS Courmelles) du samedi 27 août 2016 est annulée.</p>	
3 – Point sur les mutations de la saison 2016-17	<p>Dans quelques semaines, les dossiers d'affiliation arriveront dans les clubs.</p> <p>Dans ce dossier est joint la nouvelle procédure de mutation (suite aux directives nationales).</p> <p>Cf. Annexe 2 – Procédure mutation 2016-2017</p>	<p>La CTD Cycloport conseille aux associations de demander aux licenciés un chèque de caution s'il y a prêt de maillot et/ou de matériel afin de garantir le retour de ce(s) dernier(s) en cas de mutation.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion
Lundi 08 août 2016 – 18h30

Le Responsable GSA, Vincent LEFRANT	L'Elu en charge de l'activité, Daniel HULIN	Le secrétaire de séance, Vincent LEFRANT
--	--	---

Annexe 1 : Etude des candidatures au Championnat National

NOM	Prénom	Club	Cat. âge	Place CDEP	Place CREG	Choix CTD (ordre sur la ligne)
ARDHUIN	Mathis	La Chérizienne VC	M-13/14	6	NC	3
CAUDRON	Nathan	AOS Courmelles	M-13/14	2	4	1
MOMEUX	Quentin	UV Pinon Anizy	M-13/14	3	9	2
HEYMANS	Antoine	AOS Courmelles	M-15-16	1	5	1
MONTAIGNE	Thomas	La Chérizienne VC	M-15-16	ABD (Chute)	2	2
LESAGE	Anthony	La Chérizienne VC	M-17/19	2	3	2
MAGNIEZ	Théo	CCVSA	M-17/19	1	1	1 – Champion régional
CAUDROY	Geoffrey	AC Holnon	M-20/29	4	6	4
CHOQUENET	Benjamin	CC Pasly	M-20/29	1	15	2
DUPUIS	Julien	NESBE	M-20/29	3	1	1 – Champion régional
LALISSE	François	RC Moy de l'Aisne	M-20/29	5	NC	5
LANGLET	Rudy	CC Pasly	M-20/29	2	ABD	3
ARDHUIN	Jérôme	La Chérizienne VC	M-30/39	2	7	3
BASSO	Franck	La Chérizienne VC	M-30/39	3	3	1 – Champion national sortant
DEGROISE	Geoffrey	La Chérizienne VC	M-30/39	1	10	2
BAUDUIN	François	La Chérizienne VC	M-40/49	2	4	1
BERTIN	Pascal	La Chérizienne VC	M-50/59	13	NC	3
BOS	Fabrice	La Chérizienne VC	M-50/59	1	7	1
LALOUETTE	Philippe	CC Soissons	M-50/59	ABD	10	2
TOURIGNY	Sylvain	Les Vieilles Pincés	M-60+	11	NC	1

Annexe 2 : Procédure mutation saison 2016-17

A - Si un licencié UFOLEP de la saison sportive 2015/2016 ne renouvelle pas sa licence UFOLEP auprès de son association pour la 2016/2017, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix.

B - Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi qu'un chèque de 50 euros à l'ordre du Comité UFOLEP Aisne correspondant au droit de mutation.

Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité. Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.

En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau national de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier. Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.

Pour les licenciés mineurs, une autorisation parentale sera demandée lors de la demande d'homologation.
Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera.

C - En cas de mutation interfédérale prévue par une convention liant les deux fédérations, il conviendra d'en respecter les conditions.